

Paru dans

Le Point Aix en Provence

29 mars 2018

Maître Michaël Culoma

L'expert en droit immobilier à Aix-en-Provence

Depuis la date de sa création en 2011, le Cabinet de Maître Michaël Culoma a choisi de concentrer son activité entière sur le droit immobilier.

Pourquoi avoir choisi cette discipline ?

J'estime que l'on ne peut exceller que dans un seul domaine d'activité. Le droit immobilier m'a toujours passionné, c'est donc naturellement que je me suis concentré sur cet exercice. Ainsi, j'interviens tant dans le conseil que dans le contentieux relevant du droit de la construction, du droit de la copropriété, droit des baux (locatif ou commerciaux), droit des servitudes et de tout ce qui a trait à la vente immobilière.

Quels sont vos clients ?

Ma clientèle est répartie entre professionnels (promoteurs, constructeurs, métiers du bâtiment, syndicats de copropriété, sociétés foncières, etc...) et particuliers. Quand nous le pouvons, nous privilégions la facturation au forfait, pour favoriser au maximum la lisibilité des tarifs. C'est un maître-mot chez nous : nous sommes totalement transparents sur ce point avant même le début de la mission. Il est important pour le mandant d'avoir une idée du coût de notre intervention.

Quels sont vos points forts ?

La réactivité et un travail de qualité. Nous ne négligeons aucun détail et poussons la conscience professionnelle très loin. La meilleure preuve réside dans les décisions positives que les juridictions rendent en notre faveur. Je suis un compétiteur dans l'âme.

1 Cours Gambetta 13100 Aix-en-Provence
04 88 14 80 20

culoma.avocat@gmail.com / www.culoma-avocat.fr

